

Introduction : Intégration internationale et perspectives de  
coopération dans le monde contemporain.

0.0. L'ensemble des pays et chacun d'entre eux en particulier se doit d'appréhender son intégration internationale. La perception par chaque état de cette nécessité est aussi évidente que les chemins pour y parvenir sont multiples et que les modèles possibles sont variés.

Ce postulat du caractère nécessaire posé, commencent les variations sur le thème de savoir comment et avec qui cette intégration internationale doit s'engager en priorité. Les innombrables analyses et changements de circonstances survenus au cours des vingt dernières années en sont les illustrations.

0.1. De tout ce qui se fit et s'écrivit durant la Guerre Froide (1949-1989), peu de chose a survécu. Sans pour autant parler d'histoire ancienne – au sens qu'il s'agirait d'un monde n'existant plus, perceptible qu'au travers de l'expérience du passé ou de lectures – le contexte de la Guerre Froide est aujourd'hui déconnecté de notre réalité contemporaine. Pourtant, seulement un peu plus de vingt ans se sont écoulés depuis la chute du mur de Berlin et la fin de l'Union soviétique marquant ainsi la fin des conflits latents ou ouverts entre les deux blocs idéologiques qui ont prétendu durant quarante ans aligner le monde sur leurs conceptions.

BRIC : A L'HEURE D'UN NOUVEL ORDRE JURIDIQUE INTERNATIONAL

0.2. Notre étude porte sur ce que pourrait être une coopération BRIC et le rôle qu'elle pourrait avoir dans le monde contemporain. Nous nous proposons d'examiner, dans un premier chapitre, la question cruciale de la recherche d'intégration internationale et des perspectives de coopération dans le monde d'aujourd'hui ainsi que l'état actuel du discours et de la pratique de ces questions au Brésil, en Russie, en Inde, en Chine et en Afrique du Sud ; ce qui aura son intérêt pour orienter l'examen des sujets à développer dans les chapitres suivants.

Pour être utiles les leçons de l'histoire doivent être retenues. Cette quasi-tautologie est si souvent oubliée qu'il nous semble nécessaire d'en rappeler la véracité en y consacrant le chapitre 2.

Suivront cinq chapitres consacrés à chacun des cinq états composant le BRIC.

L'examen de la situation du Brésil s'orientera en particulier sur sa recherche d'insertion internationale.

La Russie, en moins de cent ans, est passée par des transformations extraordinaires : depuis la Sainte Russie des Tsars, des siècles d'histoire et d'évolution l'ont menée jusqu'à la révolution de 1917 ; l'URSS s'est alors posée comme une tentative de reformulation de l'ordre social et politique, non seulement sur son propre territoire mais internationalement, avec les résultats que l'on connaît, pour donner lieu aujourd'hui à une Russie qui se débat avec l'héritage de cette histoire : elle a cessé d'être une superpuissance, elle a été repositionnée au point de devoir se battre de nouveau pour reconquérir une position internationale.

Les transformations ne furent et ne sont pas moindres en Inde. Avec la « douce saveur » d'un flottement entre tradition et innovation, depuis son indépendance en 1947, l'Inde s'est profondément transformée. Ce géant tant en population qu'en

### Intégration internationale et perspectives de coopération

prétentions, conserve cependant de graves problèmes structurels.

Encore plus vastes et surprenantes sont les transformations survenues en Chine. Guidé par SIMA QIAN – historien classique de la culture et de la tradition chinoise – nous appréhenderons les relations internationales de la Chine avec le monde dans le contexte contemporain.

Depuis le changement considérable de perception internationale de et en Afrique du Sud, de grandes transformations régissent encore ce pays. En vingt ans, il a cessé d'être le « canard boiteux » de la communauté internationale qui l'exécrait quasi-unanimement en raison de son régime d'*apartheid*<sup>1</sup> et la politique officielle trouble et controversée qui y prévalait depuis 1948 ; sa « re-démocratisation » à partir du début des années 1990 a transformé l'Afrique du Sud en un pays innovant, susceptible d'influencer l'ensemble du continent africain, voire au-delà.

Au regard de ce panorama, nous étudierons au chapitre 8, la possibilité de construire un nouveau modèle de relations internationales, en faisant la part de ce qui est déjà en cours et de ce qui reste encore à faire.

Dans le contexte du monde d'aujourd'hui, le droit international a un rôle crucial à jouer tant dans la révision des modèles en vigueur que dans la planification institutionnelle et normative de nouveaux modèles ; c'est ce que nous étudierons au chapitre 9. Ce versant juridique s'inscrit dans la conviction que la diversité culturelle et humaine peut apporter des solutions innovantes pour une régulation ordonnée du monde dès lors que les erreurs et déterminants du passé seront évités.

---

<sup>1</sup> *Apartheid* était l'abréviation d'usage pour désigner *aparte outwikkeling*, qui se traduit littéralement par « développement séparé », tel que se présentait le programme de l'apartheidisme du Parti Nationaliste élu en 1948.

BRIC : A L'HEURE D'UN NOUVEL ORDRE JURIDIQUE INTERNATIONAL

Au chapitre 10 nous présenterons ce que pourrait être le modèle institutionnel et normatif de la coopération BRIC tout en conservant à l'esprit que ce modèle novateur se construira au fur et à mesure de ses besoins.

0.3. Sans prétendre y procéder dans cet ouvrage, cet assemblage et cette création d'interaction entre ces civilisations complexes et si différentes entre elles, requièrent l'étude et la prise en compte de l'histoire, la culture, l'économie, les relations internationales, la relation avec le droit international et la politique aussi bien intérieure qu'extérieure, de chacune d'entre elles.

Malgré l'ampleur de la tâche, la perception de l'ensemble BRIC et l'impact de son institutionnalisation en tant que nouveau modèle sur la scène internationale ne peuvent et ne doivent pas être dépréciés. Il existe pour ses états<sup>2</sup> membres, au-delà de leurs intérêts respectifs, une possibilité de contribuer à la définition d'un nouveau dessein du monde et des relations internationales des prochaines décennies.

L'épuisement des anciens modèles est patent. Il est temps d'étreindre de nouvelles recettes.

---

<sup>2</sup> L'absence de majuscule sur le mot état résulte de la volonté de l'auteur qui souhaite ainsi marquer l'évolution de la diversification des sujets du droit international plaçant les états parmi d'autres.